

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND Fonds Commun de Placement Agrément du CMF n°06-2016 du 11 février 2016

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND** aura lieu le **29 juillet 2016**.

TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP-
Catégorie	: FCP Mixte
Type	: OPCVM de distribution
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.
Adresse	: 17, rue de l'île de Malte - Immeuble Lira Les Jardins du Lac - Lac II - 1053 Tunis
Montant initial	: 100.000 dinars divisés en 20 parts de 5000 dinars chacune.
Références de l'agrément	: Agrément n° 06-2016 du 11 février 2016
Date de constitution	: 15 juillet 2016
Durée de vie	: 5 ans
Promoteurs	: Compagnie Gestion et Finance et Amen Bank
Gestionnaire	: Compagnie Gestion et Finance 17, rue de l'île de Malte - Immeuble Lira Les Jardins du Lac - Lac II - 1053 Tunis
Dépositaire	: Amen Bank Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
Distributeur	: Compagnie Gestion et Finance 17, rue de l'île de Malte - Immeuble Lira Les Jardins du Lac - Lac II - 1053 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur d'origine nette de toute commission.

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative diminuée d'un droit de sortie de :

- 4% de la valeur liquidative en cas de rachat dans un délai inférieur ou égal à un (1) an à compter de la date de souscription ;
- 3% de la valeur liquidative en cas de rachat dans un délai compris entre une (1) et deux (2) années à compter de la date de souscription ;
- 2% de la valeur liquidative en cas de rachat dans un délai compris entre deux (2) et trois (3) années à compter de la date de souscription ;
- 1% de la valeur liquidative en cas de rachat dans un délai compris entre trois (3) et quatre (4) années à compter de la date de souscription.

Pour plus d'informations sur TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°16-0945 en date du 27 juillet 2016 sera mis incessamment à la disposition du public auprès de la Compagnie Gestion et Finance, intermédiaire en bourse, sise au 17, rue de l'île de Malte - Immeuble Lira- Les Jardins du Lac-Lac II - 1053 Tunis et de son réseau d'agences.